









# Secteur Tête de Camargue Groupe de travail « Cadre de vie »

05 juin 2023









Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Libertà Egatite Francesite





## Intervenants et animateurs

### **Maître d'ouvrage – DREAL PACA**

Julien MENOTTI, responsable d'opération à la DREAL PACA

### Bureau d'études techniques - Egis

Anne-Sophie ALLIBE

### **Animation, facilitation – Nicaya Conseil**

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Samuel MAZZER





Nous vous proposons de vous présenter : prénom, nom et lieu de résidence sur le secteur Tête de Camargue



### **Sommaire**

Durée	Séquences de la réunion de travail
17h30 – 17h35	Accueil, présentation des intervenants et organisation de la réunion
17h35 – 18h05	Partage d'informations sur le projet  1. État d'avancement du projet et objectifs du GT  2. Retour sur le précédent GT (2021) et les permanences individuelles avec les riverains (2022)  3. Rappel : point d'information sur les procédures foncières
18h05 – 19h	Le projet (technique) sur le secteur Tête de Camargue  1. Tracé / emprises  2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux  3. Protections acoustiques  4. Principes d'insertion paysagère / architecturale (ouvrages d'art, écrans)  5. Présentation de la maquette 3D du projet (vidéo)
19h – 19h10	Autres effets du projet sur le cadre de vie
19h10- 20h25	Temps d'échanges spécifiques : ateliers thématiques
20h25 – 20h30	Suites de la réunion



# PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

- 1. État d'avancement du projet et objectifs du GT
- 2. Point d'information sur les acquisitions foncières
- 3. Retour sur le précédent GT et les permanences individuelles (2022)



# PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

1. État d'avancement du projet et objectifs du GT



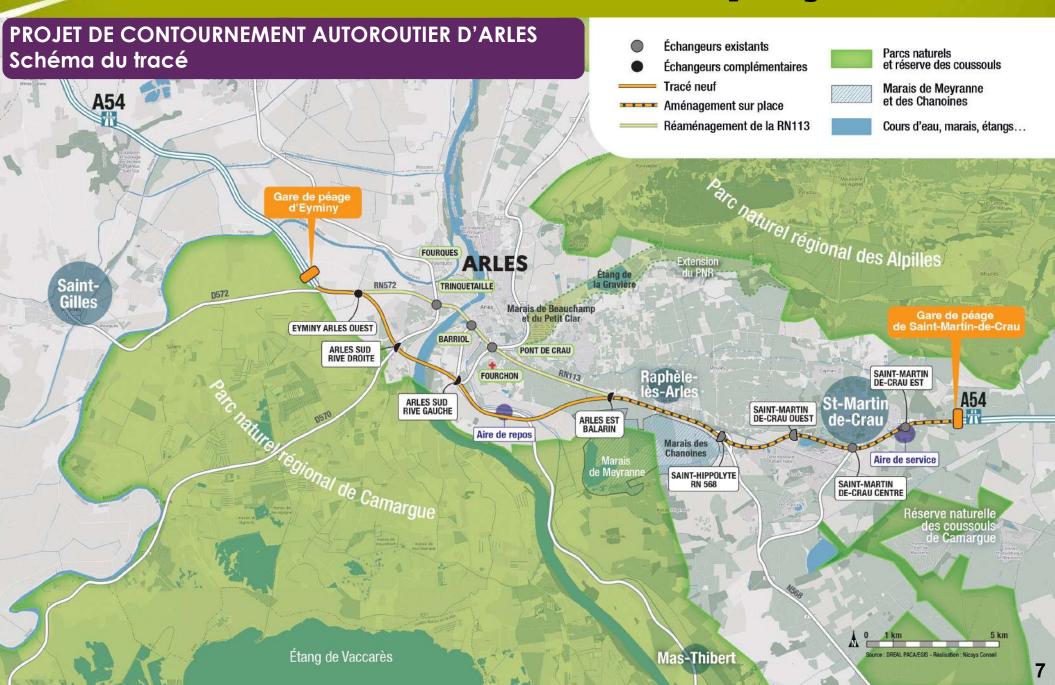
# Objectifs du projet de contournement

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des riverains de la RN 113
  - $\simeq$  4 000 personnes à moins de 150m de la RN113
  - Nuisances sonores, pollution de l'air, congestion réseau routier
- Assurer la continuité autoroutière A8⇔A7⇔A54⇔A9 et améliorer la sécurité routière
  - Pas de continuité sur l'arc méditerranéen
  - La RN 113 supporte les trafics locaux, d'échanges et de transit
  - Gravité des accidents sur la RN 113 actuelle
- Contribuer au développement socio-économique local
  - Economie du territoire fortement liée aux mobilités
  - Enjeu d'amélioration de l'efficience du réseau d'infrastructures
  - → Avec considération pour les enjeux agricoles, hydrauliques et naturels

Réalisation prévue via une concession autoroutière Coût total estimé à ≃ 800 M€ (conditions éco. 2020)\*

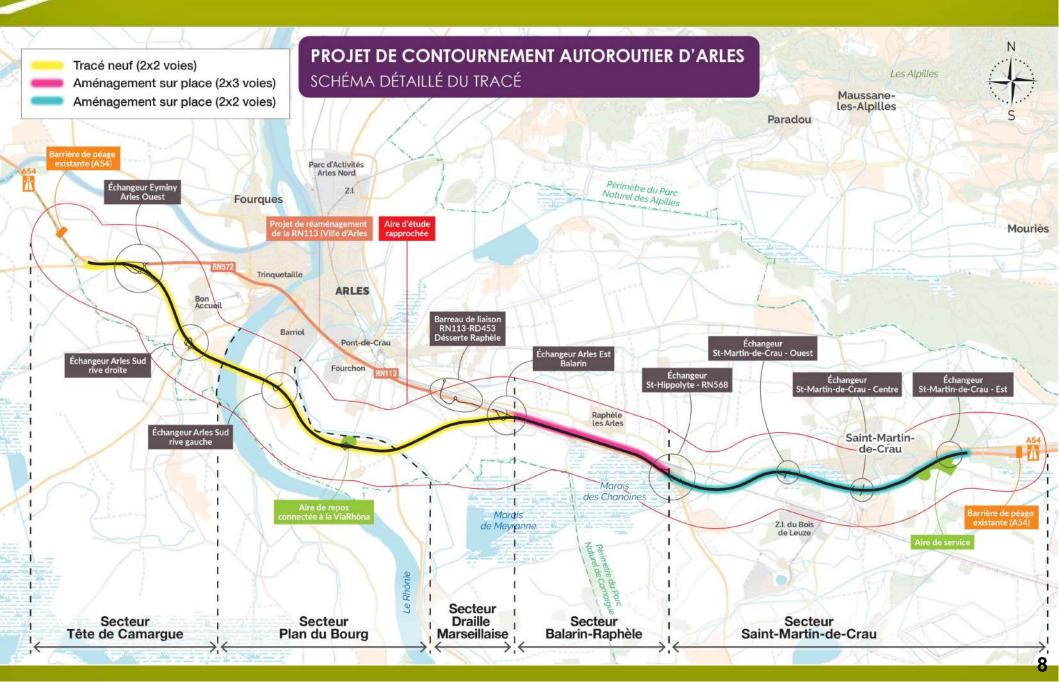


## Consistance du projet - 2023





## **Consistance du projet – 2023**





## Calendrier prévisionnel du projet

Période	Étape
	• Études détaillées de la variante de tracé & déclinaison programme (échangeurs, aires,) ≦
2021 - 2023	• Poursuite de la concertation continue : GT 2 « Cadre de vie »
	Concertations publiques « MECDU » (Arles et St-Martin) - automne 2023
F:- 0000	Dossier d'enquête publique complet « V0 »
Fin 2023	• Lancement des Procédures préalables à l'enquête publique 💬
0004	Début 2024 : permanences individuelles avec les riverains (par la DREAL PACA)
2024	→ Enquête d'Utilité Publique (Commission d'enquête) 💬
2025	• Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ✔
	Appel d'offres et désignation du concessionnaire
2025 - 2026	• Etudes détaillées pour concertations, procédures foncières (enquêtes parcellaires) et autorisations préalables aux travaux № 💬 🗸
	Démarrage des travaux - 2026
2026 - 2029	Mise en œuvre des compensations écologiques et agricoles
	<ul> <li>Mise en service - horizon 2029</li> <li>         = Consultations / concertation</li> <li>         = Etudes de conception projet / dossiers</li> <li>         ✓ = Décisions / autorisations</li> </ul>

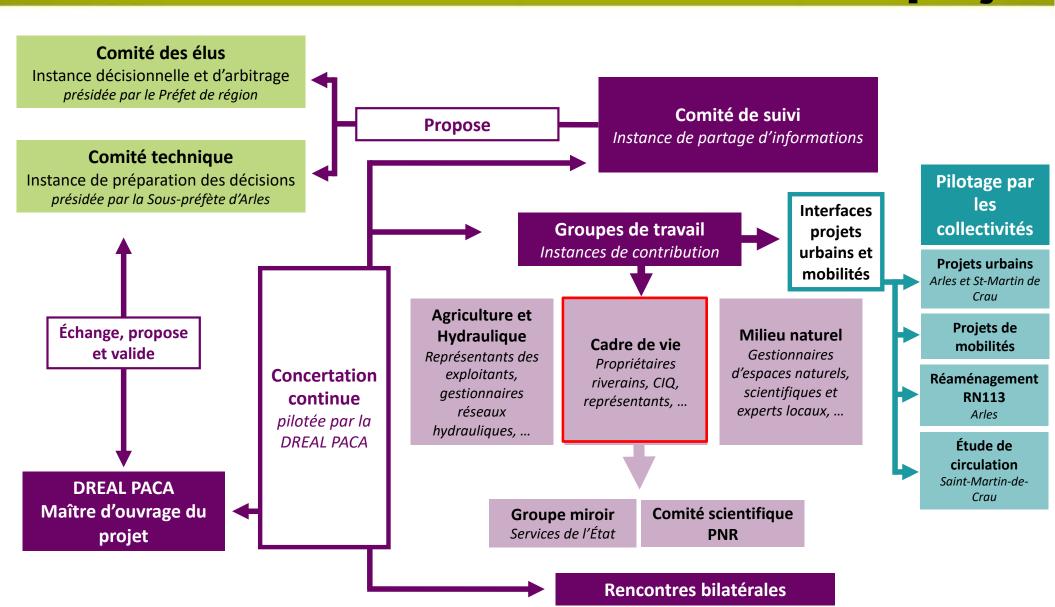


# PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

2. Retour sur les précédents GT et les permanences avec les riverains du tracé neuf



# Gouvernance et concertation du projet





# Échanges avec les riverains concernés par le projet

#### Objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »

- Partager et optimiser le projet technique stabilisé (tracé, emprises, aires, ...) sur les secteurs de la commune d'Arles
- Échanger sur les thématiques liées au cadre de vie : rétablissements, protections acoustiques, insertion paysagère / architecturale

#### 1ère session du groupe de travail « Cadre de vie » (fin 2021)

- Invitation des personnes concernées dans une bande de 150 mètres de part et d'autre du tracé (100 mètres dans le secteur Raphèle-Balarin)
- 107 participants sur les 4 secteurs de la commune d'Arles : 29 participants en Tête de Camargue

#### Calendrier des rencontres

- 25 novembre 2021 : GT Tête de Camargue
- 1er décembre 2021 : GT Plan du Bourg
- 06 décembre 2021 : GT Draille Marseillaise
- 16 décembre 2021 : GT Balarin-Raphèle
- 20 janvier 2022 : GT Saint-Martin de Crau



# Déroulement des précédents GT

- État d'avancement du projet et objectifs du GT
- Bilan de la concertation publique réglementaire (fin 2020-début 2021)
- Le projet sur le secteur concerné
  - Variante de tracé « brute » retenue à la suite de la concertation réglementaire et alternative technique
  - Principes de protections acoustiques envisagés
  - Principes de rétablissement des voiries / cheminements interceptés
  - Intentions du maître d'ouvrage pour l'insertion paysagère du projet
- Atelier de travail sur les ajustements et insertions du projet « brut »
- Suites de la réunion



# **Permanences individuelles Mars 2022**

- Rencontres avec les riverains du tracé neuf afin d'échanger sur les situations personnelles
- Thématiques abordées
  - Calendrier du projet et étapes réglementaires
  - Tracé et emprises du projet
  - Mesures d'acquisition foncière
  - Nuisances liées au projet : bruit, pollution, ...
  - Mesures d'insertion paysagère envisagées
  - Mesures de protection acoustique envisagées
  - Effets du projet sur les exploitations agricoles

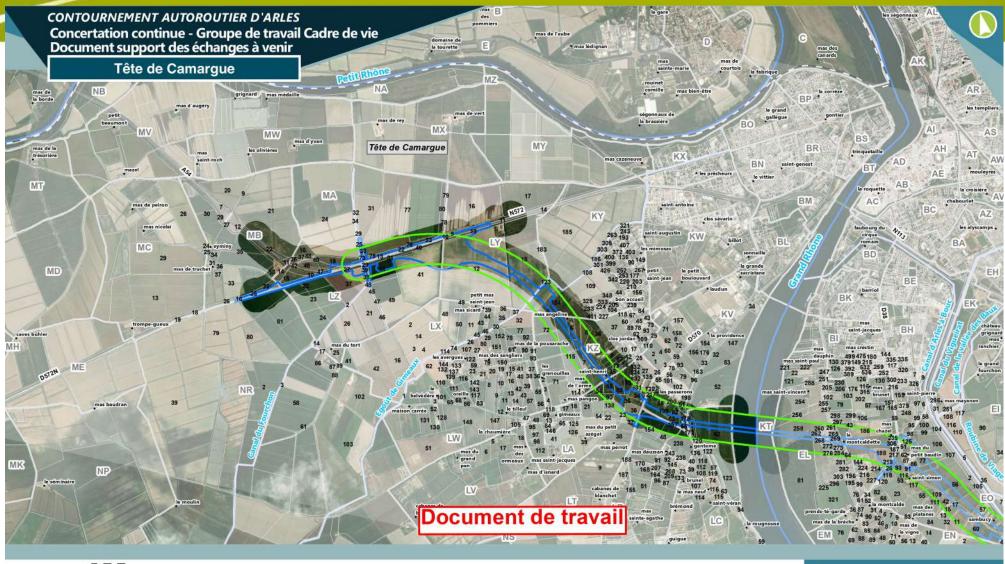


#### PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

3. Rappel : point d'information sur les procédures foncières

### contournement Arles

### **Carte parcellaire**





Réseau secondaire Emprise projet

Section cadastrale Bande cadre de vie sur variante retenue (2023)











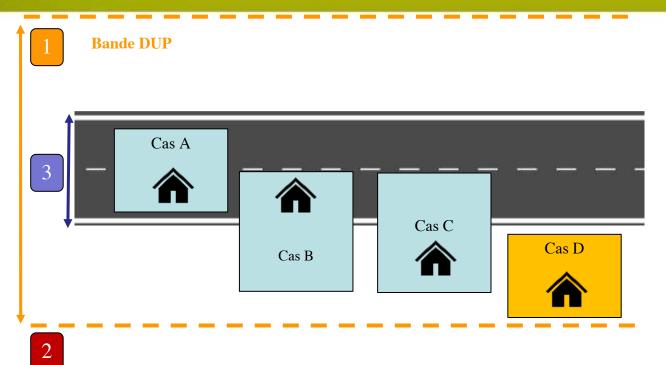
# Comment définir le besoin foncier définitif du projet ?

Calendrier	Définition du besoin foncier			
Étape 1 : 2018 - 2021	Etude et choix d'une <u>variante de tracé « brute »</u> au sein du fuseau d'étude Sud Vigueirat (large d'env. 1 000m)			
2021 : une <u>variante de tracé « brute »</u> est retenue à l'issue de la concertation réglementaire				
Étape 2 : 2021 - 2023	Optimisation de la variante de tracé « brute » retenue + compléments (échangeurs, aires, bassins, etc) → emprises indicatives du projet			
Fin 2023 : sur la base des emprises indicatives, une <u>« bande de DUP »</u> plus large (env. 300m) est définie				
Etape 3 : 2023 – 2024	Sur la base de la « bande de DUP » → constitution du dossier d'Enquête Publique • Procédures préalables à l'Enquête Publique • Enquête Publique (2024)			
Etape 4 : 2025 - 2026	<u>Si obtention de la DUP :</u> études et définition des <u>emprises foncières définitives</u> nécessaires aux travaux, au sein de la « bande de DUP » → parcelles, voies, emprises, dépendances, etc			

Lancement des procédures d'acquisitions foncières sur la base des emprises définitives



#### Cadre réglementaire des procédures foncières Implications pour les riverains/propriétaires



- 1. <u>Bande de DUP (≃ 300m)</u>: + grande que les emprises nécessaires aux travaux
  - Acquisition partielle possible (pas d'obligation de tout acquérir)
  - Toutes les parcelles au sein de la bande de DUP pourront ne pas être utilisées

#### 2. Zones hors bande de DUP

- Aucun droit d'acquisition, excepté à l'amiable, si besoin de foncier
- 3. <u>Emprises techniques définitives</u> : plateforme, ouvrages, bassins, échangeurs, ...
  - Acquisition obligatoire (à l'amiable ou par expropriation)

Cas A	Parcelle et bâti sur les emprises techniques définitives Acquisition foncière de l'ensemble de la parcelle
Cas B	<b>Bâti sur les emprises techniques définitives et partie de parcelle en-dehors</b> Acquisition foncière du bâti + acquisition du terrain restant non-nécessaire à la demande du propriétaire (demande d'emprise totale)
Cas C	Parcelle sur les emprises techniques définitives et bâti en-dehors Acquisition foncière du terrain nécessaire + possibilité d'acquisition du bâti à la demande du propriétaire (demande d'emprise totale) → examen au cas par cas
Cas D	Hors besoin d'acquisition foncière



### S'informer selon les étapes du projet

2021 / 2023

# Études préalables avant le lancement de l'Enquête Publique

Définition et optimisation du projet : études techniques + concertation

Informations disponibles et échanges avec le maître d'ouvrage (DREAL) dans le cadre de la concertation continue

 Groupes de travail riverains, permanences, site internet du projet, ...

Début 2024

#### Procédures préalables à l'Enquête Publique

Permanences du maître d'ouvrage (DREAL) avec les riverains

2024

Enquête d'Utilité Publique (1 à 2 mois)

. Modalités de l'EUP définies par la Commission d'Enquête (indépendante du MOA) : récolte des contributions / avis par les commissaires enquêteurs . Avis et préconisations du commissaire enquêteur

2024 / 2025 Procédure d'instruction de la DUP (12 à 18 mois)

Informations <u>sur le résultat</u> de la procédure disponibles sur le site internet du projet

#### Si obtention de la DUP:

- Autorisation d'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires au projet (dans le délai fixé par la DUP)
- Désignation du concessionnaire du projet
- Réalisation, par le concessionnaire, des études d'« avant-projet » : détermination des <u>emprises définitives</u> nécessaires au projet
- 2. Démarrage des procédures d'acquisition foncières auprès des riverains
- . Nouvelle concertation, menée par le concessionnaire
- . Sur la base des emprises définitives, Enquête Publique parcellaire (Commission d'Enquête indépendante)
- . Propositions d'acquisition par le concessionnaire : négociations avec les propriétaires concernés
- . Faute d'accord, décision du juge de l'expropriation

Démarrage des travaux

2025 / 2026



# Temps d'échanges avec les participants

### Sur les procédures d'acquisitions foncières

- · Précisions ?
- Questions?
- Clarifications?







# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

- 1. Tracé / emprises
- 2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux
- 3. Protections acoustiques
- 4. Insertions paysagères / architecturales



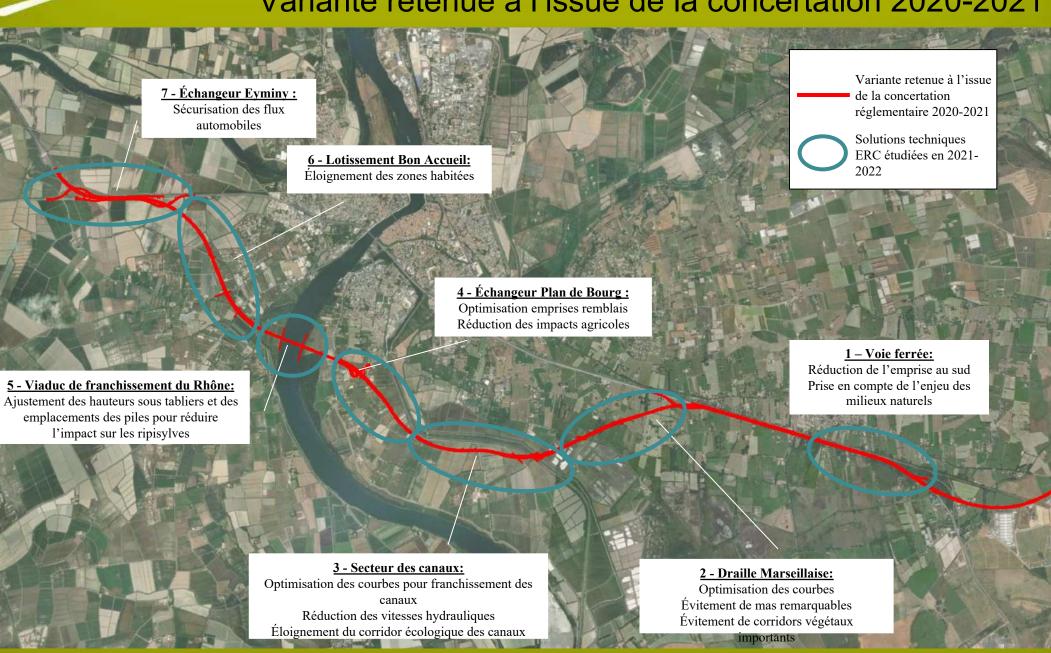
### LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

1. Tracé / emprises



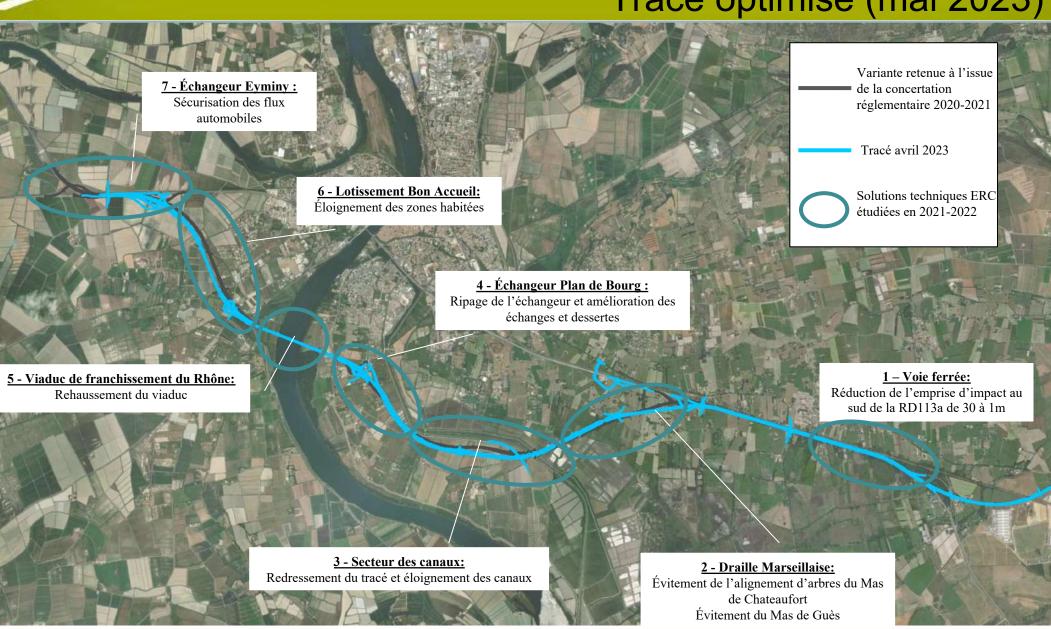
### Solutions d'optimisation du tracé

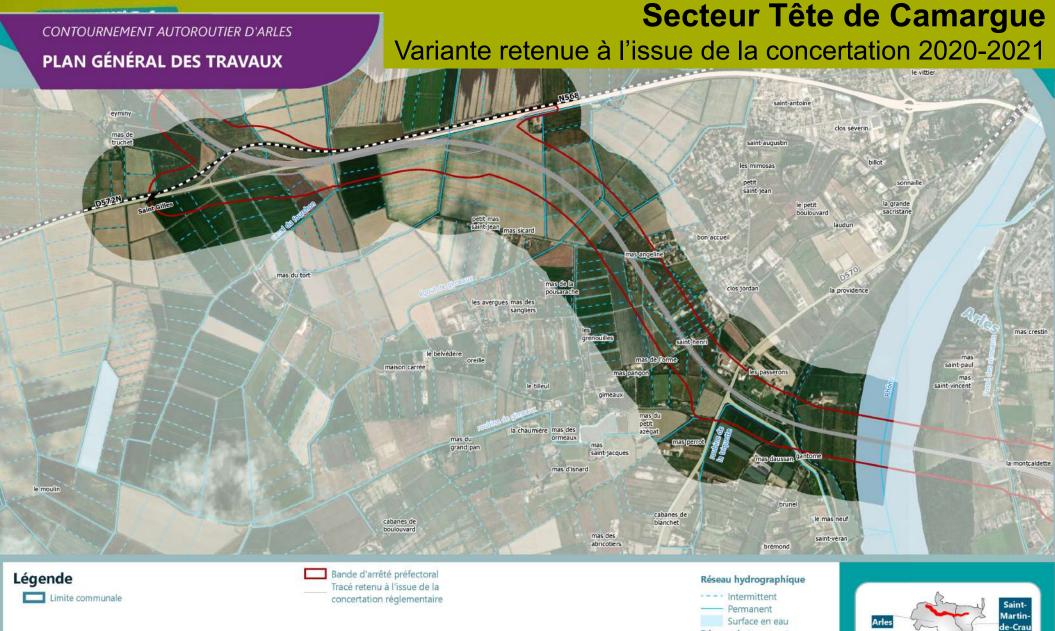
Variante retenue à l'issue de la concertation 2020-2021





# Solutions d'optimisation du tracé Tracé optimisé (mai 2023)







Surface en eau Réseau de transport

Autoroute

Route Nationale Route Départementale

Voie ferrée

Date: 01/06/2023

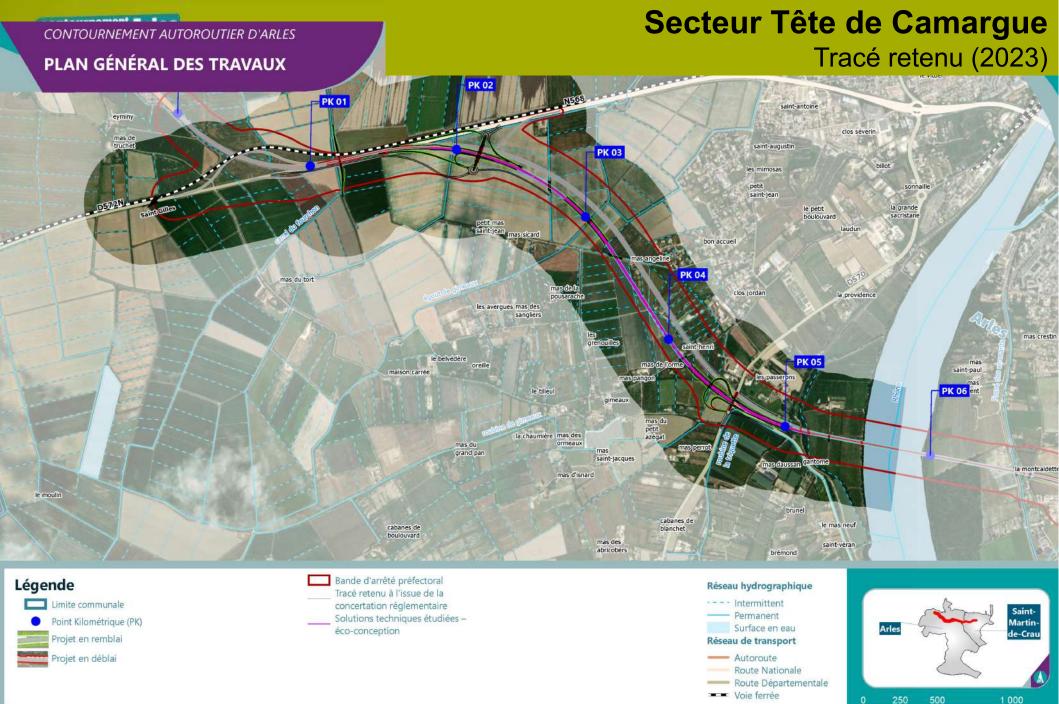




#### **GT 1 Tête de Camargue**

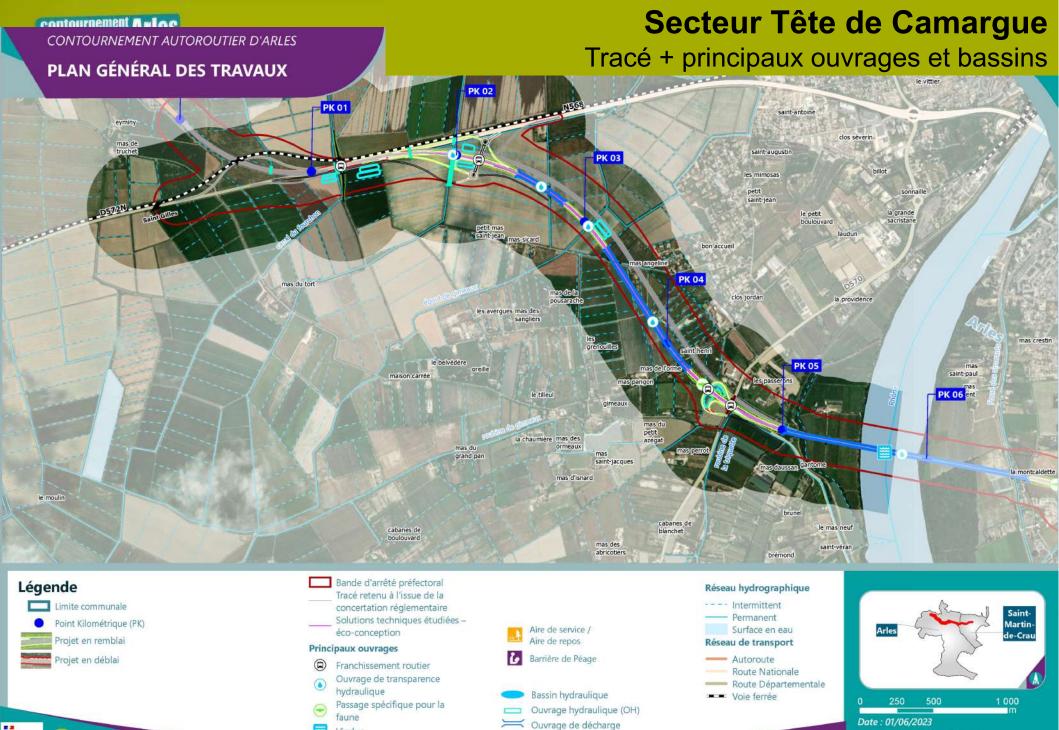
Retours des participants sur la solution technique proposée

- Préférence (notamment pour les habitants des lotissements) pour la solution alternative plus au sud afin de réduire les impacts acoustiques et paysagers
- Demande de mise en place de protections acoustiques dès que nécessaire car c'est un secteur plat (peu de structures, bâtiments, ...) donc le son porte



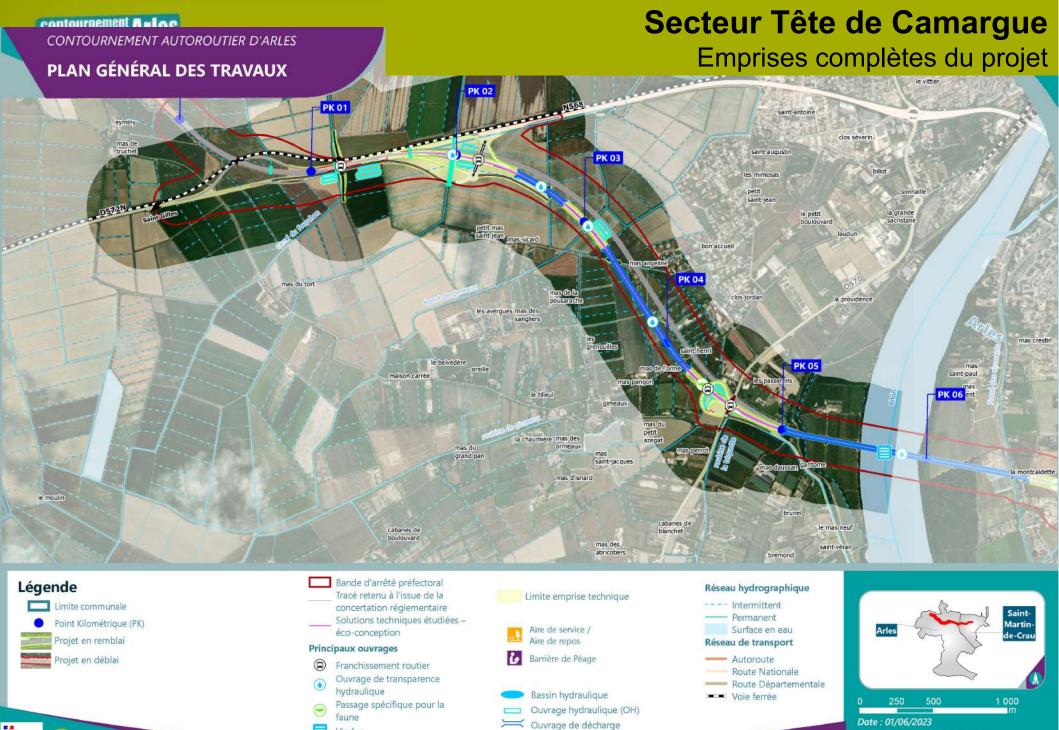


Date: 01/06/2023



Viaduc





Viaduc



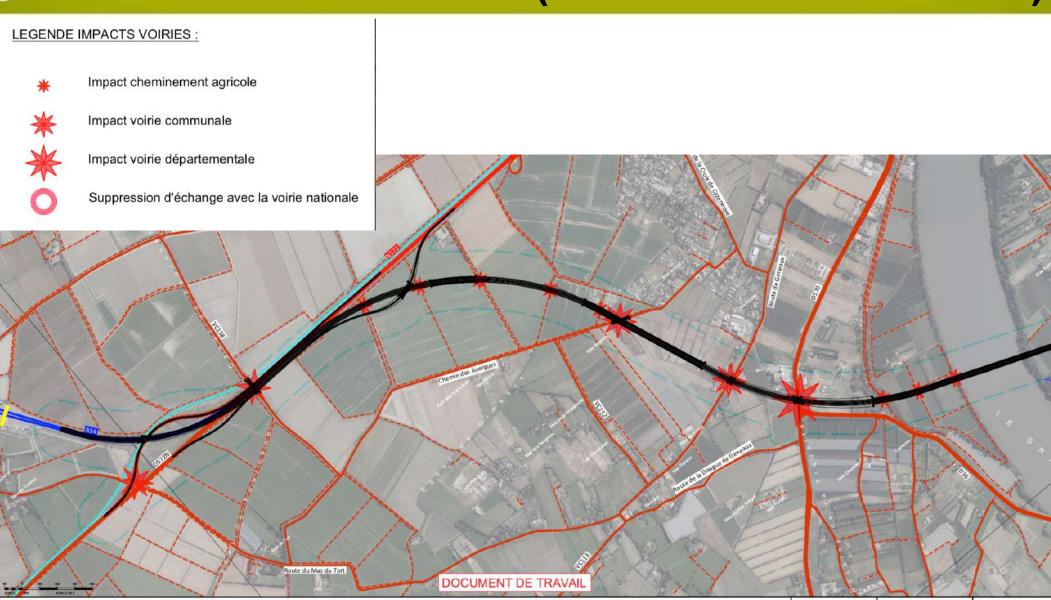


## LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux



# Impacts prévisionnel du projet sur les cheminements (sur la base du tracé 2021)

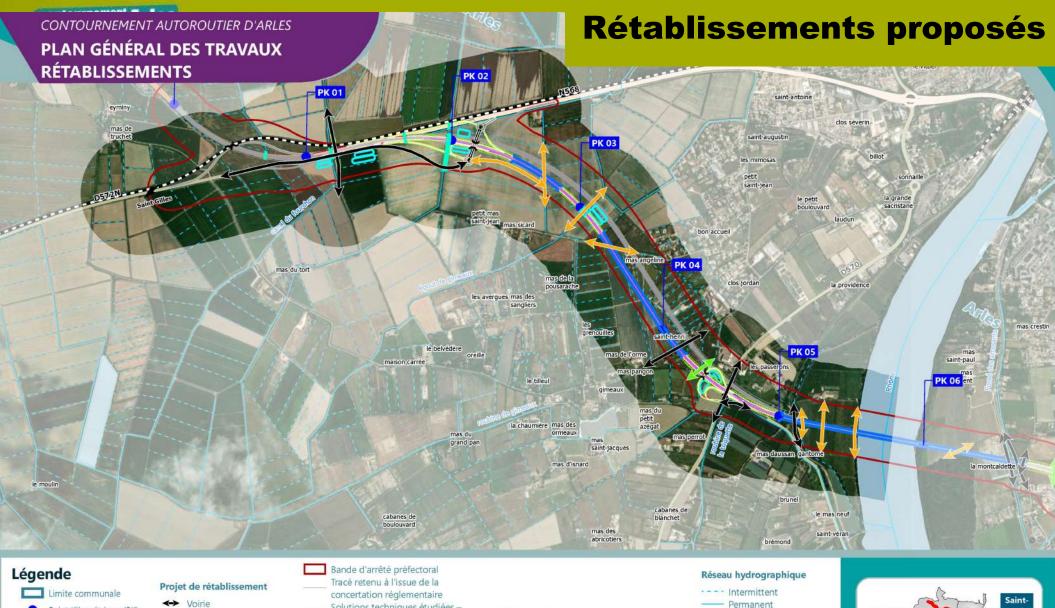




## GT 1 Tête de Camargue

Retours des participants sur les rétablissements

- Questions concernant :
  - L'impact du projet sur la RD36 en raison de la hauteur du remblai
  - Le tracé du ½ échangeur rive droite
- Rétablissement du chemin des Avergues : demande d'un riverain d'une hauteur libre minimale de 4,30 m



Point Kilométrique (PK)

Projet en remblai

Projet en déblai

Agricole

Ecologique

Voie verte

#### Solutions techniques étudiées éco-conception





Bassin hydraulique

Ouvrage hydraulique (OH) Ouvrage de décharge

Surface en eau Réseau de transport

Autoroute

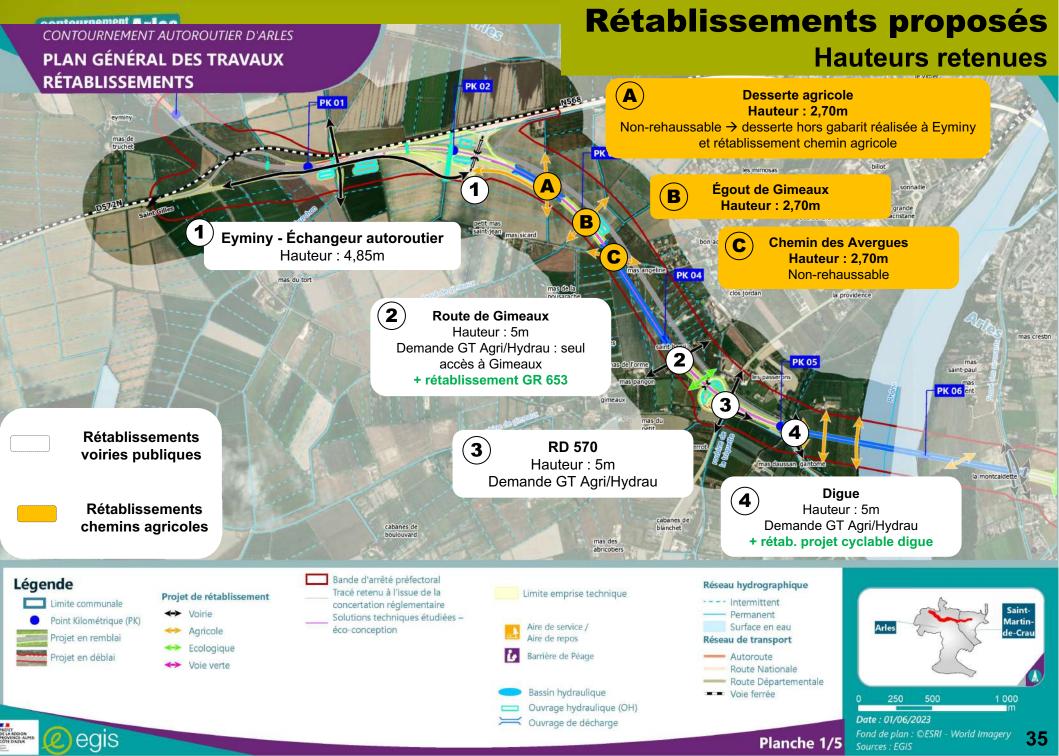
Route Nationale Route Départementale

Voie ferrée



Date: 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery





## LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

3. Protections acoustiques

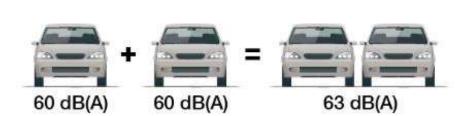


## **Quelques notions**

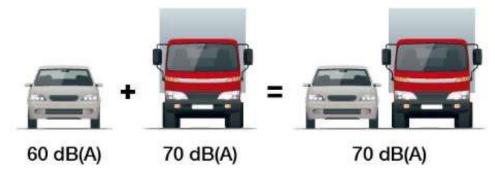
- Le son se mesure en décibel : dB(A)
- Perception par l'oreille à partir de +/- 2dB(A)



#### Perception du bruit routier



Deux sources de bruit de même niveau cumulées génèrent un bruit augmenté de 3 dB(A)



Une source de bruit plus forte qu'une autre d'au moins 10 dB(A) va masquer la première

Il faut distinguer une source qui fait 2 fois plus de bruit (+ 3dB) d'une source qui fait un bruit 2 fois plus fort (+ 10 dB)



### Secteur Tête de Camargue

Analyse acoustique

#### Situation actuelle en Tête de Camargue

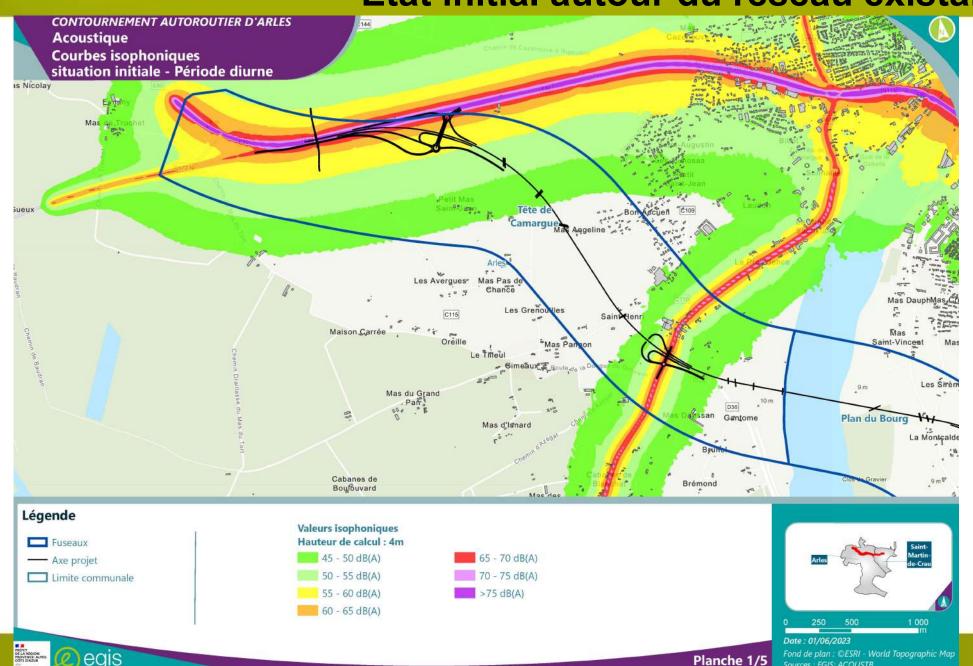
Globalement une ambiance sonore de calme à modérée (zone homogène)

#### • Quelle est la réglementation ?

- Pour un projet d'infrastructure nouvelle dans une ambiance sonore de calme à modérée, les niveaux sonores induits par le projet routier (en façade pour les habitations) ne doivent pas dépasser :
  - Période diurne (6h-22h) : 60 dB(A)
  - Période nocturne (22h-6h) : 55 dB(A)
- Si les niveaux sonores induits par le projet, en façade d'habitations, dépassent les seuils autorisés par la réglementation → des mesures de protection acoustiques sont nécessaires → 2 types de protections acoustiques
  - Écrans (ou merlons) pour protéger un ensemble de bâtis
  - Isolations de façades (dans le cadre de mesures plus ponctuelles ou en complément d'écrans pour respecter les seuils)

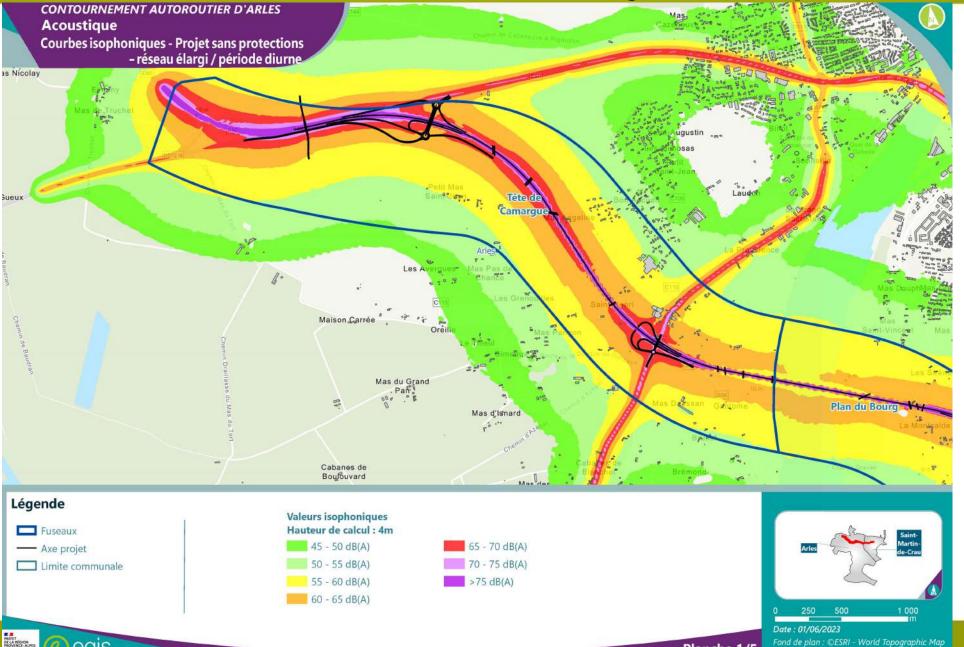


## Acoustique (période diurne) État initial autour du réseau existant



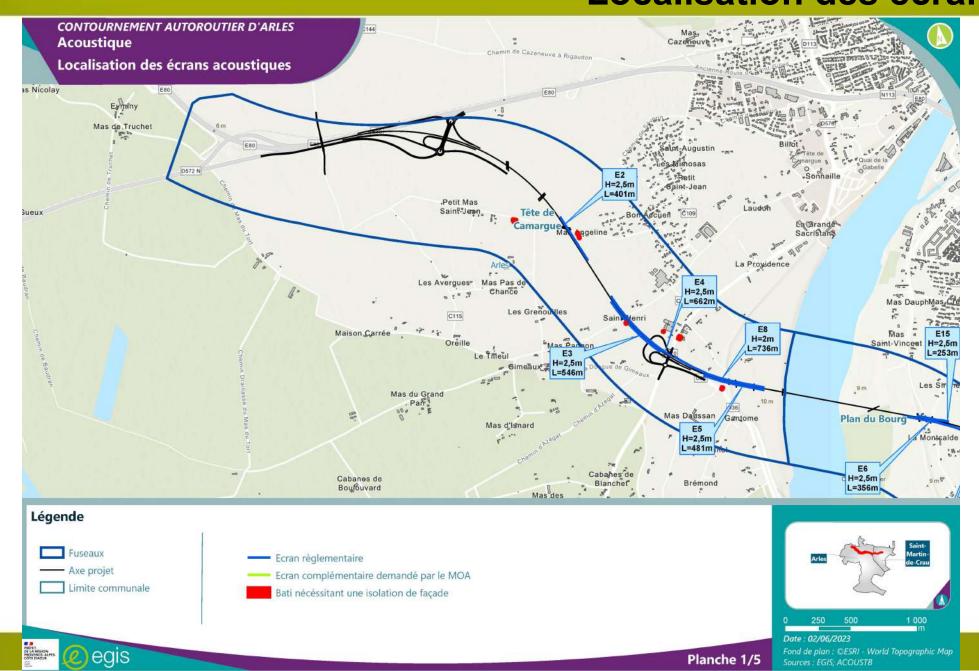
contournement Arles

## Acoustique (période diurne) **Projet avant protections**



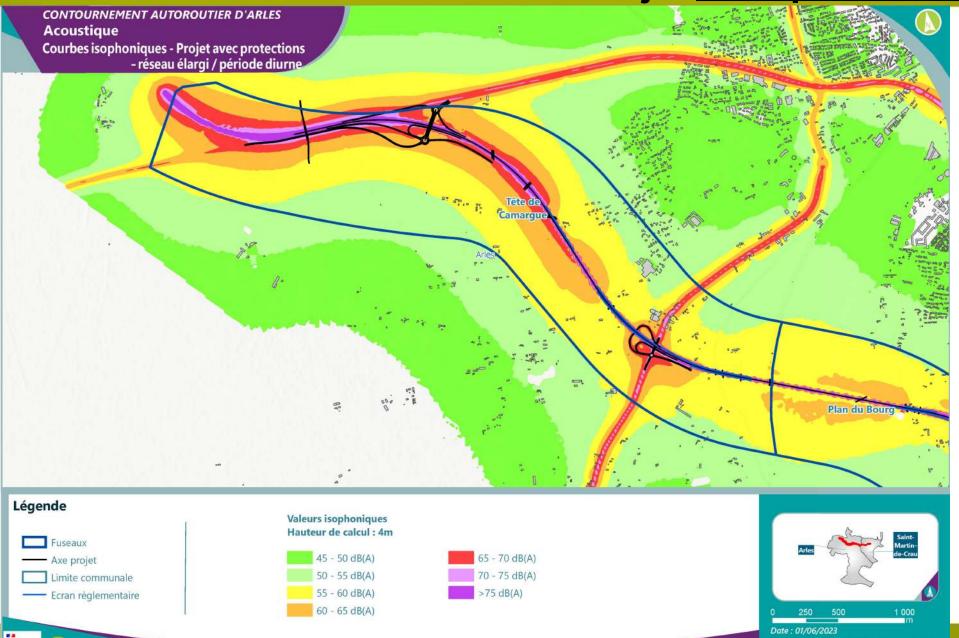


# Mesures de protection acoustiques Localisation des écrans



contournement Arles

# Mesures de protection acoustiques Projet <u>avec protections</u>







## LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

4. Principes d'insertion paysagère et architecturale



### Intégration paysagère de l'infrastructure Localisation des principaux terrassements et ouvrages

#### 3 cas:

- Infrastructure en remblais
- Infrastructure en ouvrage
- Infrastructure au terrain naturel (TN) → Principalement sur section élargie





# Intégration paysagère de l'infrastructure Utilisation d'une typologie végétale adaptée

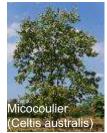
#### Respecter la palette végétale









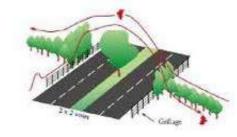




# Croiser avec les enjeux écologiques (aménagements chiroptères et avifaune, passages faunes)



Utilisation des haies pour guider la traversée des chiroptères (secteurs bocagers)



Conservation des cyprès sur le terre-plein central de la N113

#### Décliner les typologies végétales par milieu

- Milieu ouvert : végétation peu dense ou diffuse, arbres et arbustes isolés
- Milieu semi-ouvert : bosquets, ripisylves, alignement d'arbres, haies
- Milieu fermé : boisement dense



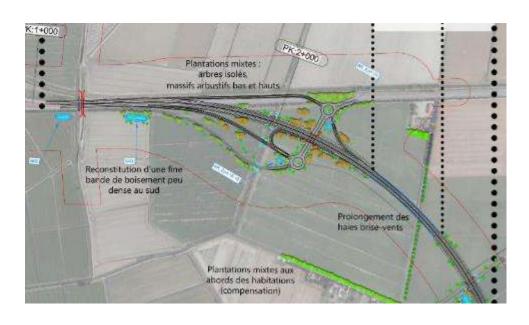
Portique à chiroptères (Draille marseillaise)



## Intégration paysagère de l'infrastructure

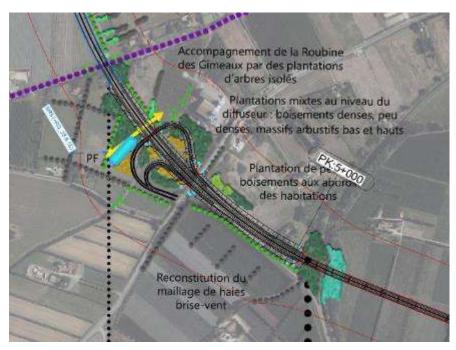
Intégration paysagère des échangeurs

#### Notion de filtre et masque végétal



### Cas de l'échangeur en paysage ouvert

► typologies paysagères éparses et peu denses (filtre végétal)



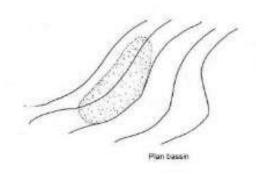
#### Cas de l'échangeur en paysage semi-ouvert

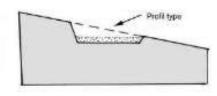
► typologies paysagères épaisses et denses (masque végétal)



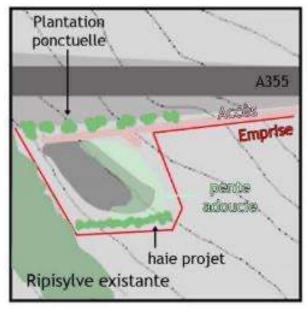
# Intégration paysagère de l'infrastructure Intégration paysagère des bassins

- Privilégier les formes souples en se calant sur les courbes de niveau existantes
- Intégrer le bassin à l'environnement paysager proche

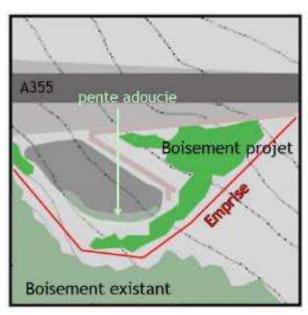








En milieu semi-ouvert



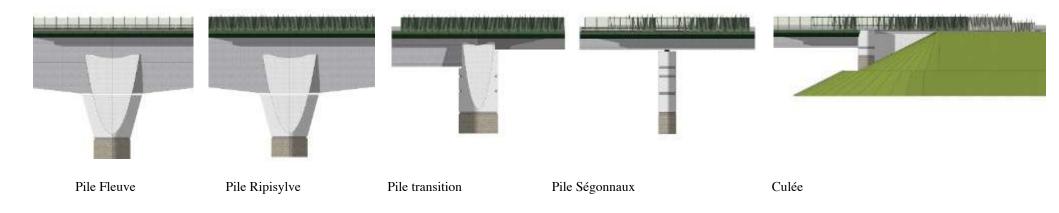
En milieu fermé

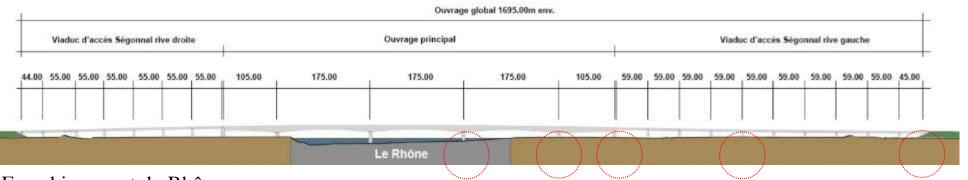


#### Insertion architecturale de l'infrastructure

Intégration des ouvrages d'arts

→ Chercher, dans la composition de l'ouvrage et ses variations, une homogénéité



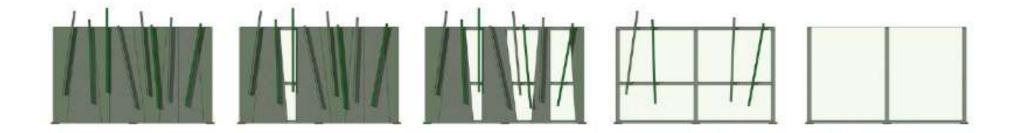


Franchissement du Rhône



#### Insertion architecturale de l'infrastructure

Intégration des écrans acoustiques







Vue riverain

Vue usager



## Insertion architecturale de l'infrastructure

Intégration des écrans écologiques et agricoles

→ Les passages inférieurs et variantes d'écran occultant



→ Les passages supérieurs et variantes d'écran « guide et occultant »



## LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

5. Présentation de la vidéo de la maquette 3D



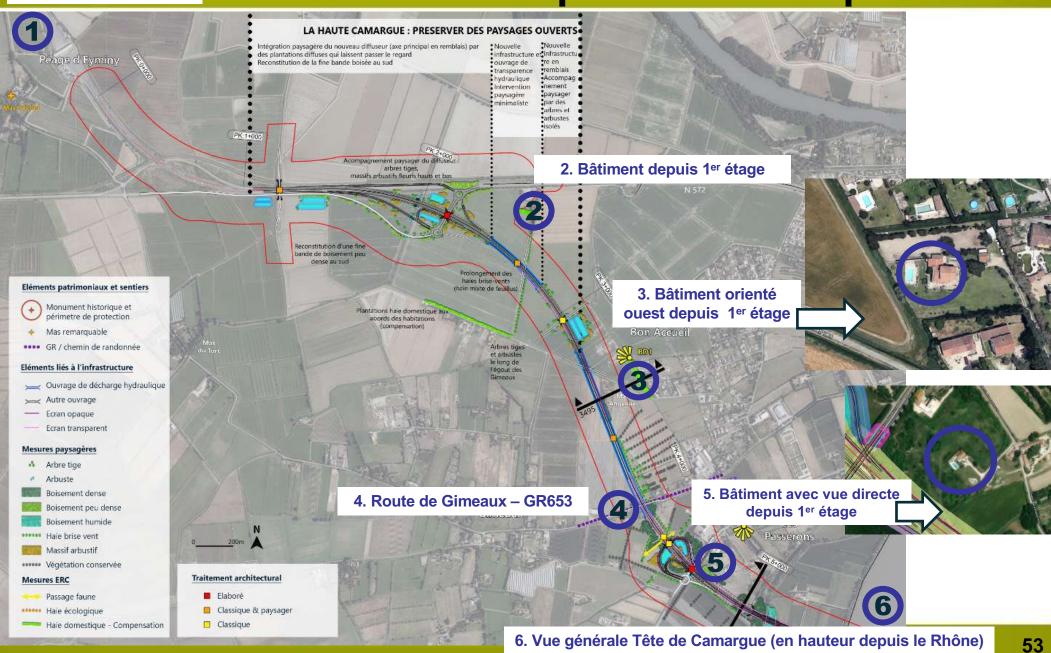
## GT 1 Tête de Camargue

### Rappel des contributions des participants

- Préférence (not. habitants lotissement) pour solution alternative plus au Sud : préserver la vue actuellement dégagée
- Savoir comment s'effectue le choix des plantations pour les masques végétaux : s'inspirer de la végétation le long du Rhône
- Réaliser des photomontages-maquette avec des vues en hauteur (premier étage d'une maison)

 Vue générale Tête de Camargue (depuis barrière de péage existante)

## Vidéo maquette 3D Liste des points de vue présentés





## Vidéo maquette 3D Explications et réserves

#### Sur les 2 vues générales et lors des déplacements

Intégration du projet routier avec végétation existante + aménagements paysagers liés projet

#### Séquencement prévu lors des arrêts aux différents points de vue

- 1. Projet routier avec végétation existante + projet paysager
- 2. Projet routier (brut)
- 3. Situation actuelle (sans végétation existante)
- 4. Ajout du projet routier et du projet paysager
- 5. Ajout de la végétation existante

#### Réserves

- Le MOA, pour représenter au mieux l'insertion paysagère du projet lors de l'Enquête Publique, a souhaité compléter les plans techniques par une représentation 3D
- L'objectif principal est d'appréhender la manière dont le projet sera perçu depuis le territoire : un travail particulier a donc été mené sur la végétation existante → cela reste une représentation numérique de la réalité, sur un vaste territoire, ne permettant pas de traiter en détail chaque élément
- La maquette, en cours de finalisation, pourra être perfectionnée d'ici l'Enquête Publique (selon les demandes)



## Présentation de la maquette 3D

#### **Contournement d'Arles**

Extrait maquette 3D projet provisoire au 03/02/23 avant mesures d'insertion

Tête de Camargue





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement





#### **AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE**

- 1. Effets sur la sécurité routière et la congestion
- 2. Impacts chantier
- 3. Impacts sur l'air-santé



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

1. Effets sur la sécurité routière et la congestion



### Rappel

### État des lieux de la congestion et insécurité routière

- Congestion très importante : week-ends prolongés et chassés-croisés estivaux
  - Impacts jusqu'à l'A54
  - Implications sur le réseau secondaire et local dans le centre-ville d'Arles
- Ex. entre les 2 barrières de péage (28 km) : temps de trajet normal de 14 min.
  - Un soir avec incident : + 25 min
  - Un vendredi soir d'août : + 23 min
- 220 accidents / incidents sur la RN113 en 2019 : un incident + d'un jour sur trois
  - Gravité d'accidents doublée : 83% (39% en moyenne nationale)
  - Mortalité d'accidents triplée : 20% (7% moyenne nationale)
  - 3x plus d'accidents liés aux poids lourds : 40% (15% moyenne nationale)
  - Effets
    - Pertes de temps importantes
    - Pas de fiabilité des temps de parcours
    - Très pénalisant pour les trajets courts



# **Evolution des trafics avec la mise en service du contournement**

- Forte utilisation du nouvel itinéraire autoroutier :
  - Tracé neuf : env. 42 000 véh. / jour dont 7 000 PL / jour
  - Aménagement sur place : env. 64 000 véh/jour dont 8 500 PL
- 3 fois moins de trafic global sur la RN113 en traversée d'Arles :
  - Env. 25 000 véh/jour dont 700 PL
  - Apaisement du centre ville / délestage du trafic de transit
- Pas d'augmentation significative du trafic sur la RD453 induite par le projet de contournement
  - Répartition des trafics dans la traversée d'Arles : objet de l'étude de réaménagement menée par la Ville



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

2. Impacts chantier



#### **Phase travaux**

#### Traitement en 2 temps (procédures réglementaires)

- Phase DUP (phase actuelle) : grandes lignes de l'organisation du chantier sont tracées pour déterminer principaux impacts et les intégrer à la démarche Éviter/Réduire/Compenser
  - Travail présenté dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique
  - Le dossier des engagements de l'État, annexé à l'arrêté de DUP, sera repris dans le cahier des charges du concessionnaire
- Phase d'études détaillées et concertation par le concessionnaire qui établira le calage fin des travaux (directement en lien avec l'entreprise de travaux)
  - Analyse détaillée des impacts et mesures nécessaires présentée à travers l'Autorisation Environnementale (MàJ de l'étude d'impact + nouvelle enquête publique)



### Lors de la phase DUP

- Pas envisageable, à ce stade, d'imposer des zones chantier : bases-vie, zones de stockage, zones d'entretien, ...
- Mais s'assurer que ces zones chantier ne seront pas implantées dans des secteurs à enjeux environnementaux significatifs :
  - Identification de secteurs à exclure : risque inondation, zones Natura 2000, proximité directe de riverains, ...
  - Identification de secteurs favorables : emprises des futurs aires, échangeurs, friches industrielles, ...



## Lors de la phase travaux

- Engagements sur les obligations des entreprises chargées des travaux :
  - Management environnemental du chantier
  - Plan de circulation / rétablissements temporaires
  - Surveillance qualité des eaux
  - Surveillance des niveaux sonores (jour/nuit)
  - Mesures de réduction de l'émission de poussières
  - Maintien de la propreté sur les voiries adjacentes
  - Remise en état des parcelles
  - **-** ...



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

3. Air-santé



## Qu'est-ce que l'étude air / santé ?

- Étude de la qualité de l'air encadrée par la réglementation française (code de l'Environnement) et appuis méthodologiques (note technique + guide méthodologique)
- Modélise la qualité de l'air pour 27 polluants sur 5 horizons :
  - Etat initial (2021)
  - Etat de référence (= sans projet) à l'horizon de la mise en service (2028)
  - Etat projet à l'horizon de la mise en service (2028)
  - Etat de référence (= sans projet) à l'horizon de 20 ans après la mise en service (2048)
  - Etat projet à l'horizon de 20 ans après la mise en service (2048)



## Objectifs de l'étude air / santé

- Déterminer les effets du projet sur la qualité de l'air
- Préciser les niveaux d'exposition aux polluants des riverains
- Résultats comparés aux
  - Valeurs-seuils réglementaires françaises
  - Recommandations de l'OMS
- → le dossier d'Enquête Publique présentera l'étude et les niveaux d'exposition de la population par rapport à ces seuils



# TEMPS D'ÉCHANGES



## **Objectifs**

- Prendre connaissance, de manière individuelle, des éléments partagés en plénière
- Qualifier les composantes du projet actualisé présenté par le maître d'ouvrage
  - Les points positifs
  - Les points négatifs
  - Les points d'amélioration

## **Modalités**

### 3 espaces de travail

- Tracé / emprise + rétablissements + mesures de protection acoustiques
- Insertions paysagères / architecturales + re-visionnage vidéo maquette
- 3. Rappels sur les procédures d'acquisitions foncières

## ■ À votre disposition sur ces espaces

- Un intervenant pour répondre à vos questions
- Les cartes, visuels et éléments présentés lors de la plénière



## **SUITES**



## **Suites**

- Jusqu'à la fin de l'année 2023
  - Finalisation du projet technique
  - Poursuite de la concertation avec les acteurs locaux
  - Approfondissement des évaluations et mesures de réduction/compensation des effets du projet
- Automne 2023 : concertation réglementaire de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme
  - Ajustements et finalisation du dossier d'EUP
- Début 2024 : lancement des procédures préalables à l'Enquête Publique
- 1er semestre 2024 : permanences individuelles avec les riverains
- 2024 : Enquête d'Utilité Publique